



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le



ID : 083-218300036-20180410-CM2018\_23-DE

Délibération N°2018-023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Fabien MICHEL.  
Excusés : Roger MALAMAIRE représenté par Alain POILPRÉ  
Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI  
Nathalie FORESTIER représentée par Hugues MARTIN  
Absentes : Laurence COLLADO et Maylis COSTAMAGNO  
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 10    Nombre de Suffrages exprimés : 13  
Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

### CREATION DE DEUX LOGEMENTS SOCIAUX : PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire rappelle que par délibération n° 2014-001 du 14 Janvier 2014, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir par voie de préemption les lots 3 et 6 de l'immeuble situé à l'angle de la place de la Mairie et de la Rue Rompecul cadastré N165 et de réhabiliter les deux logements.

Le Maire rappelle que par délibération n° 2015-051 du 27 octobre 2015, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de réhabilitation pour un montant de 219 813.00 € HT soit 235 200.00€ TTC (TVA 7%).

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de Monsieur UGO, Architecte, pour la Maîtrise d'œuvre de l'opération d'un montant de 11 175.00€ HT soit 13 410€ TTC.

Le Maire précise que le plan de financement de l'opération doit être modifié comme suit :

CAD Fonds de concours	CAD Programme Habitat	Emprunt Crédit Agricole	TOTAL opération HT	TOTAL opération TTC
70 000 €	20 000 €	90 000 €	180 000 €	216 000 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les travaux de création de deux logements sociaux pour un montant de 180 000€ HT soit 216 000 € TTC
- APPROUVE le choix de l'Architecte Maître d'œuvre,
- APPROUVE le nouveau plan de financement,
- AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif Communal 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

